

AVENANT N°3 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT ETIENNE METREOPOLE

**COFINANCÉ(S) PAR L'ANRU
DANS LE CADRE DU NPNRU**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE4

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT5

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE6

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE

ANNEXES



Vu le règlement général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de la renouvellement urbain (RGA NPNRU), en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par sa directrice générale, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par la Préfète de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,

L'Établissement public de coopération intercommunale Saint-Etienne Métropole, représenté par son président, ci-après désigné « le porteur de projet »

Les communes de Saint-Etienne, Rive-de-Gier et Saint-Chamond comprenant au moins un quartier inscrit à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentées par les Maires,

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention: Saint-Etienne Métropole, les villes de Saint-Etienne, Rive-de-Gier et Saint-Chamond, Habitat et Métropole, Alliade Habitat, Loire Habitat, le Toit Forézien, Immobilière Rhône Alpes 3F, Cap Métropole, l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne.

Action Logement Services, représenté par la Directrice des programmes nationaux,

Foncière Logement, représentée par sa Présidente,

Ci-après désignés les « Parties prenantes » :

La Caisse des Dépôts,

L'Agence nationale de l'habitat (Anah),

L'ADEME,

Le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes,

Le Conseil départemental de la Loire,

L'AURA HLM Loire Drôme Ardèche Haute-Loire.

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

Article 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention pluriannuelle du projet de Saint Etienne Métropole (n°C0801), portant sur les quartiers de Montreynaud, Tarentaize-Beaubrun, Sud-Est, Cotonne à Saint Etienne et les centres villes de Rive de Gier et Saint-Chamond, et dont le dossier a été examiné par les comités d'engagement de l'ANRU en dates des 7 juillet 2016 et 29 octobre 2018, a été signée le 14 mars 2019.

Cette convention pluriannuelle peut faire l'objet de modifications au cours de son exécution conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

A ce jour, les avenants et ajustements mineurs déjà contractualisés sont les suivants :

N° de l'avenant ou de l'ajustement mineur	Nature de l'avenant (ajustement mineur ou avenant)	Date du Comité d'Engagement	Date signature de l'ajustement mineur et de l'avenant	Description des modifications
N°1	Avenant	CE dématérialisé du 4 mars 2019	28/10/2019	Actualisation du concours financier de l'ANRU pour les deux quartiers d'intérêt régional Sud-Est à Saint-Étienne et le centre-ville de Saint-Chamond et prise en compte des modifications en découlant (actualisation de la description de la reconstitution de l'offre en LLS, des droits de réservation de LLS pour Action Logement, des objectifs quantitatifs en matière d'insertion).
N°2	Avenant	CE dématérialisé du 7 février 2020	27/08/2020	Adaptation aux réalités opérationnelles émergentes à la suite de l'approfondissement des études et/ou au démarrage de certaines opérations physiques. Les modifications ont trait aux objets suivants : modifications relatives au changement de maîtrise d'ouvrage, modifications ayant un impact sur la répartition des concours financiers en prêt et subvention, modifications de dates de prise en compte des dépenses, modifications liées à l'ajout d'opérations (éclatement de lignes existantes), ajustements de calendriers prévisionnels, modification d'opérations de reconstitution de l'offre et de diversification, autres modifications non financées par l'ANRU.
N°1	Ajustement mineur	Sans objet	30/06/2021	Les modifications ont trait aux objets suivants : ajustements de calendriers prévisionnels, modification d'opérations de reconstitution.
N°2	Ajustement mineur	Sans objet	30/06/2022	Les modifications ont trait aux objets suivants : ajustements de calendriers prévisionnels

Article 2 : OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- Mise en conformité de la convention consolidée par Avenant 2 signée le 27/08/2020 avec la convention type en vigueur et le RGA en vigueur ;
 - Mise en conformité de la convention suite au transfert d'opérations entre Maitres d'ouvrages :
 - Décision de transfert des opérations de renouvellement urbain de Métropole Habitat Saint-Etienne à Habitat et Métropole signée le 14 juin 2021,
 - Décision de transfert des opérations de renouvellement urbain de Gier Pilat habitat à Habitat et Métropole signée le 16 juin 2021,
 - Décision de transfert des opérations de renouvellement urbain de la SA HLM Cité Nouvelle à Alliade Habitat signée le 26 janvier 2022;
 - Intégration à la convention des évolutions prises en compte par voie d'ajustements mineurs 1 et 2 ;
 - Intégration à la convention des évolutions examinées et validées par le Comité d'engagement du 25 octobre 2021, pour un montant de concours financiers supplémentaire de 5,08 M€ (dont 3,25 M€ en subventions et 1,83 M€ en prêts bonifiés), financés par le redéploiement d'économies de 1,25 M€ de subvention et une enveloppe supplémentaire de 3,83 M€ dont 2 M€ en subventions et 1,83 M€ en prêts :
 - Modification du montant de l'opération contractualisée de démolition Montferré (Quartier Cotonne) générant les économies à hauteur 1,25 M€ de subvention,
 - Intégration de 2 opérations de démolition de 121 LLS « le Corbusier » et « Renoir » (Quartier Sud-Est) avec un taux majoré de subvention à 95%,
 - Intégration d'un nouveau périmètre d'intervention pour l'opération de relogement des ménages avec minoration de loyer contractualisée pour les opérations du centre-ville de Saint-Chamond, pour accompagner les nouvelles opérations de démolition quartier Sud Est,
 - Intégration de 2 opérations de requalification BBC de 60 LLS (Quartier Cotonne),
 - Amplification et modification de l'implantation et du calendrier prévisionnel de l'opération de construction du Pôle Enfance Jeunesse (Quartier Montreynaud),
 - Intégration d'offres supplémentaires reconstituée liées à la démolition des 121 LLS, soit 40 LLS (24 PLAI, 16 PLUS) dont 20 en CN hors QPV et 20 en AA en QPV centre ancien ; les AA mobilisant des aides forfaitaires complémentaires en subventions et en prêts,
- Et par ailleurs :
- Transformation de 19 LLS contractualisés en offre reconstituée hors QPV, en 19 LLS en offre reconstituée en QPV, suite à l'identification des adresses dans les QPV de Tarentaize-Beaubrun et Saint-Chamond Centre-Ville, mobilisant des aides forfaitaires complémentaires en subventions et en prêts, dont une partie a d'ores et déjà fait l'objet d'une décision de pré conventionnement en date du 21 avril 2022, et mise à jour des lignes réservoirs contractualisées (annulation de la contractualisation de 3 opérations réservoirs consommées),
 - Intégration d'une nouvelle adresse identifiée pour 16 LLS reconstitués en QPV à Rive-de-Gier Centre Ancien (changement de MO et transformation de 7 PLAI en 7 PLUS) ayant fait l'objet d'une décision de pré conventionnement en date du 21 avril 2022, et modification en en 14 LLS (suite à une modification de programme), ajustement du calendrier prévisionnel et création d'une ligne réservoir pour les 2 LLS restant,
 - Transformation de l'opération « AMO Cap Métropole » en opération « conduite de projet » à concours financiers constants.

Article 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention mentionnée à l'article 1 du présent avenant et modifiée par les avenants successifs listés dans ce même article est modifiée dans les conditions ci- après :

Article 3.1- Modification du préambule de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, des définitions, du titre I – « Les quartiers » et de l'article 1 du titre II – « Les éléments de contexte »

Sans objet

Article 3.2- Modification de l'article 2 du titre II – « Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain »

Sans objet

Article 3.3- Modification de l'article 3 du titre II « Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet »

Sans objet

Article 3.4- Modification de l'article 4 du titre II « La description du projet urbain »

L'article 4.1 « La synthèse du programme urbain (éléments clefs) » est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

4.1.1 La synthèse du programme de Tarentaise-Beaubrun-Couriot

Intervention sur le Logement Locatif Social :

- Démolition de 14 Logements Locatifs Sociaux
- Requalification de 424 Logements Locatifs sociaux, dont 341 en BBC
- Résidentialisation de 311 Logements Locatifs sociaux
- Reconstitution sur le quartier de 20 Logements Locatifs sociaux

Intervention sur l'habitat privé dégradé :

- Concession d'aménagement (SEDL Cap Métropole) : démolition de 30 immeubles soit 90 logements et requalification (recyclage) de 45 immeubles soit 300 logements
- OPAH RU : Réhabilitation de 180 logements (intervention dans les logements) et requalification (intervention partie communes) de 41 immeubles soit 422 logements

Construction d'habitat diversifié : Construction de programmes neufs dans le cadre des contreparties foncières du PRU et du NPNRU

Requalification des équipements de proximité :

- La Comète - Requalification de l'ancienne Comédie
- Maison des Projets TBC
- Extension et réhabilitation du centre social Le Babet
- Rénovation des locaux de l'amicale laïque de Beaubrun
- Relocalisation des associations de Tarentaise

Traitement des Rez de Chaussée : Acquisition et restructuration de locaux en vue d'installations de commerces, d'activités ou d'équipements publics

Requalification des espaces publics sur les différents secteurs : Bourg médiéval, Loubet, Gonnard, Beaubrun, de l'Apprentissage, de La Pareille-St Just, Tarentaise, Deverchère-Soleysel, Place Raspail

4.1.2 La synthèse du programme de Montreynaud

Intervention sur le Logement Locatif Social :

- Démolition de 221 Logements Locatifs Sociaux
- Requalification de 320 Logements Locatifs sociaux en BBC

- Résidentialisation de 527 Logements Locatifs sociaux

Requalification des équipements de proximité :

- Regroupement des groupes scolaires Gounod Paganini
- Construction d'un pôle petite enfance, enfance, jeunesse, famille
- Réhabilitation pôle associatif Paganini
- Equipement sportif Stade St Saëns
- Réhabilitation gymnase Gounod

Requalification des espaces publics sur les différents secteurs : Saint-Saens, Molina, Belvédère Paganini; Allée Lalo, Chabrier Debussy, Parc de Montreynaud,

Création de locaux d'activité, en complément des opérations réalisées dans le PRU

4.1.3 La synthèse du programme de la Cotonne

Intervention sur le Logement Locatif Social :

- Démolition de 225 Logements Locatifs Sociaux
- Requalification (non énergétique) de 101 Logements Locatifs sociaux et requalification énergétique de 60 Logements Locatifs sociaux
- Résidentialisation de 63 Logements Locatifs Sociaux

Intervention sur l'habitat privé dégradé : OPAH Copropriétés (aide aux travaux) de 4 copropriétés soit 574 logements

Requalification des équipements de proximité :

- Rénovation du groupe scolaire Rosa Parks et démolition de l'ancienne école
- Rénovation du Centre social Colibri-Allende

Requalification des espaces publics : Boulevard Allende, Boulevard Philippe Raoul Duval, Place Bobby Sand, Parc urbain de la Madone.

4.1.4 La synthèse du programme des quartiers Sud Est

Intervention sur le Logement Locatif Social :

- Démolition de 201 Logements Locatifs Sociaux
- Requalification de 50 Logements Locatifs sociaux en BBC

Construction d'habitat diversifié : Construction de programmes neufs dans le cadre des contreparties foncières du PRU et du NPNRU

Requalification des équipements de proximité :

- Réaménagement de locaux culturels et artistiques « Henri Dunant »
- Reconstitution de la salle de spectacle

Requalification des espaces publics : Abords du centre nautique, aménagement de la Zone d'activités sur le secteur Loti, du secteur grande Marandinière.

4.1.5 La synthèse du programme du Centre-ville de Saint-Chamond

Intervention sur le Logement Locatif Social :

- Démolition de 100 Logements Locatifs Sociaux
- Requalification 272 Logements Locatifs sociaux en BBC
- Résidentialisation de 126 Logements Locatifs sociaux
- Reconstitution sur le quartier de 4 Logements Locatifs sociaux

Intervention sur l'habitat privé dégradé :

Concession d'aménagement pour l'Opération de Restauration Immobilière (SEDL Cap Métropole) : démolition de 50 logements et réhabilitation (recyclage) de 30 logements

OPAH RU : réhabilitation de 100 logements et requalification de 20 copropriétés soit 300 logements

Création de la maison des projets et du commerce

Acquisition et rénovation locaux commerciaux en centre-ville

Requalification des espaces publics : Place Dorian, Rue de la République, Secteur Barra et Hôtel Dieu

4.1.6 La synthèse du programme du centre-ville de Rive de Gier

Intervention sur l'habitat privé dégradé :

- Concession d'aménagement (SEDL Cap métropole): démolition de près de 200 logements et Réhabilitation (recyclage) de 20 immeubles soit 60 logements
- OPAH RU : Réhabilitation de 200 logements et requalification de 30 copropriétés soit 100 logements
- Reconstitution sur le quartier de 20 Logements Locatifs sociaux

Requalification des équipements de proximité

- Extension cinéma Chaplin,
- Relocalisation du pôle des arts
- Maison des projets

Requalification des espaces publics sur les différents secteurs : Centre historique Notre Dame, Jardin des plantes, Centralité la Boirie, Parc collinaire du But, Square Marcel Paul, Place de la Libération

L'article 4.2 « La description de la composition urbaine » est modifié et désormais rédigé comme suit :

4.2.1 La description de la composition urbaine de Tarentaize-Beaubrun-Couriot

La composition urbaine déployée dans le projet vise trois grands objectifs:

➤ **Réconcilier l'ancien (bourg médiéval) et le nouveau centre-ville (hyper-centre actuel)**

Il s'agit de ré-ouvrir le quartier, de mieux le raccrocher, le traverser, afin d'étirer la centralité vers Tarentaize-Beaubrun. Dans cette perspective, il est proposé de:

- Révéler et valoriser le secteur historique du quartier, tant au niveau du bâti que des espaces publics
- S'appuyer sur un axe d'intervention prioritaire, axe historique du quartier qui a été progressivement estompé dans la trame urbaine : l'axe Bourg médiéval (rue de la ville, Place Boivin), avenue Emile Loubet, place Roannelle, rue Polignais
- Renforcer les "ramifications" de cet axe: rue Tarentaize, rue Michel Rondet,...

➤ **Suturer les franges de la ville**

L'enjeu est de recomposer un paysage urbain support d'une nouvelle image du quartier, de valoriser les portes d'entrée au centre-ville. Cela suppose de :

- Travailler dans l'épaisseur du boulevard urbain pour en atténuer les effets de rupture : favoriser les traversées piétonnes au niveau du parc Jean Ferrat, reconfigurer le carrefour avec la rue de l'Apprentissage, requalifier la place de la Pareille
- Valoriser le paysage de ces franges: requalifier la place Raspail, l'espace Pibarot, le parc Jean Ferrat, le bas de la rue de Saint-Just

➤ **Requalifier les lieux stratégiques dans le diffus**

Il s'agit de :

- Reconquérir et de dédensifier certains îlots : Ville, théâtre, Deverchère, Soleysel-Beaubrun, Gonnard, Abbé de l'épée, îlot Rondet-Tarentaize, la Pareille, Saint-Just. L'intervention doit permettre d'aérer le tissu urbain, de renforcer la présence du végétal, de favoriser les cheminements piétons et donc d'améliorer la qualité résidentielle, en lien avec l'intervention sur l'habitat.
- Renforcer les équipements dans le tissu urbain, les rendre plus visibles, mieux intégrés à leur environnement, les mettre en scène
- Valoriser les espaces publics de proximité, les circuits de modes doux et les montées piétonnes

4.2.2 La description de la composition urbaine de Montreynaud

Les grandes lignes directrices de la composition urbaine proposée dans le projet sont les suivantes :

➤ **Requalifier massivement le secteur intermédiaire de Saint-Saëns en tant que site stratégique à l'échelle de Montreynaud**

Redonner à ce secteur une attractivité pour tous les secteurs de la colline, voir à terme une attractivité au-delà du quartier. Il s'agit de donner une identité à Saint-Saëns autour du thème de l'enfance/famille, et

consolider les installations sportives déjà présentes, tout en améliorant significativement la qualité d'habiter. Dans cette perspective, cela suppose de :

- Dédensifier le cœur de quartier par la suppression des barres et tours les plus déqualifiées,
 - De faire un saut qualitatif en termes d'offre de service et de locaux d'équipements,
 - De raccrocher Saint-Saëns au Boulevard Vivaldi par l'intensification et le prolongement de la façade Kosma,
 - Sortir de la logique de fermeture en améliorant le lien entre l'arrière et le devant de quartier, par une trame requalifiée des espaces publics et de nouvelles liaisons entre ces espaces de proximité et la centralité Kosma,
 - Consolider, à terme, le caractère résidentiel de Saint-Saëns en opérant une redensification : les réserves foncières sont fléchées pour l'accueil de typologies de type petit collectif à intermédiaire assurant une transition douce entre les différentes formes architecturales du secteur.
- **S'appuyer sur les qualités naturelles et intrinsèques du site, entre ville et campagne, en déployant le Parc jusqu'aux différents sous-quartiers**

Il s'agit de faire de la situation périurbaine du quartier un atout, une opportunité pour affirmer une différence positive. Afficher une nouvelle manière de vivre en ville, à Montreynaud. Cela suppose de :

- Poursuivre l'aménagement interne du parc en renforçant l'animation de ce lieu fédérateur,
 - Traiter les connexions entre le parc et les différents sous-secteurs urbanisés en assurant la continuité des trajectoires majeures inter-plateaux,
 - Profiter de l'opportunité des démolitions (Clos Fougéols, complément sur Chabrier) pour retisser du lien et mettre en œuvre une trame des espaces publics qui soit la « ramification du parc », et qui autorisera un jour des recompositions d'habitat en lisière, dans de nouvelles formes bâties profitant de la topographie et de la trame verte.
- **Suturer l'entrée de quartier sud, en connexion avec la ville**

L'aménagement de la frange Molina, secteur hétéroclite de flanc de colline, a pour ambition d'améliorer son caractère résidentiel en confortant le rapport entre les équipements publics requalifié et les secteurs d'habitat. Cela passe également par un traitement global du carrefour Vivaldi/Molina, entre les différents bâtiments Tour Guitton/clos Fougéols démoli / barre Guitton, et au-delà (...).

La priorité opérationnelle sera donnée :

- D'une part aux compléments d'intervention sur le Haut de Montreynaud (allée Lalo, opérations sur les équipements publics et leurs abords de la frange Paganini Gounod), en continuité du PRU 1 et de la fusion des deux groupes scolaires déjà engagée
- D'autre part, sur le secteur Molina, entrée basse du quartier et vitrine sur la ville, des interventions simples mais qualitatives sur les espaces publics viendront en complément du programme de démolition/reconstruction résidentielle de l'entrée de quartier.

L'intervention sur Saint-Saëns et sur le Parc seront des « opérations-leviers », au long cours.

4.2.3 La description de la composition urbaine de la Cotonne-Montferré

Ce secteur est identifié comme à enjeu dans le cadre de la politique locale de l'habitat en matière d'intervention sur les grandes copropriétés fragiles. Avec un solide projet de renouvellement urbain, les opérations programmées auront pour but de restaurer l'image positive du quartier et son attractivité.

Le plan-guide du quartier se décline selon plusieurs principes et intentions :

- **Valoriser le patrimoine végétal**

La très forte qualité paysagère de la colline de la Cotonne-Montferré incite à valoriser le patrimoine végétal, les perspectives visuelles et le cadre de vie des habitants. Le projet urbain est construit autour du principe de parc habité. Celui-ci n'est ainsi pas cantonné au simple périmètre du parc de la Madone, mais démarre aux pieds de la colline. De ce fait, les connexions entre le centre-ville et le quartier sont privilégiées.

➤ **Recomposer le secteur Montferré**

La priorité opérationnelle est donnée au sommet de la colline, autour du boulevard Allende.

Il est proposé de déconstruire le boulevard Allende, pour le rendre aux modes alternatifs et créer un accès plus apaisé vers les équipements et le parc de la Madone.

La rénovation du groupe scolaire ainsi que du centre social confortent la vocation d'un pôle enfance-jeunesse, qui s'épanouit dans un parc naturel libéré des voitures.

Le stationnement résidentiel vient se greffer au pied des résidences de Montferré, afin de reconstruire des limites privé-public plus nettes.

La démolition des tours Peyrard permet de supprimer du logement déqualifié et d'ouvrir de nouvelles perspectives vers le parc. Cet espace peut être conservé pour une nouvelle offre résidentielle.

Les aménagements envisagés sur le secteur impliquent une résidentialisation de Montferré définie en fonction des aménagements d'espaces publics.

➤ **Replacer le piéton au cœur des mobilités**

Les abords d'un boulevard Philippe-Raoul Duval recalibré sont aménagés par séquence depuis le viaduc jusqu'à la partie sommitale, véritable centre névralgique du quartier. Les aménagements de voirie sont réalisés de telle sorte que l'automobiliste ne se sente pas prioritaire, et que les traversées piétonnes soient sécurisées. Un cheminement piéton large et requalifié permet l'accès au quartier depuis le bas de la colline jusqu'au parc de la Madone, en passant par la parcelle de l'école de la Cotonne démolie.

➤ **Rapprocher les sous quartiers de Montferré et de la Cotonne**

La liaison entre la place Bobby Sands et les résidences Montferré est poursuivie par le travail sur les trottoirs et la résidentialisation des pieds d'immeuble de la rue Raoul Follereau, en continuité des réalisations de ces dernières années. La place Bobby Sands reste un point de centralité avec la présence d'un centre social / médiathèque rénovés, ainsi que des services et commerces confortés.

4.2.4 La description de la composition urbaine des quartiers Sud-Est

Le nouveau programme est l'occasion d'achever la rénovation du quartier entreprise en 2000 avec la démolition de la muraille de Chine.

- **Améliorer la qualité d'habiter, avec une offre de logement renouvelée et des espaces publics de qualité,**
- **Améliorer le lien entre les différents quartiers, par l'ouverture de rues et l'amélioration du maillage d'espaces publics,**
- **Développer de nouvelles activités en veillant à leur bonne insertion urbaine au cœur du quartier.**

Deux sous-secteurs vont particulièrement faire l'objet d'une recomposition d'envergure : l'îlot Grande Marandinière à l'Est et le secteur Pierre Loti au Nord-Ouest.

L'îlot Grande Marandinière a pour vocation de devenir un quartier mixte : autour d'une nouvelle centralité commerciale, c'est un nouveau secteur résidentiel, structuré par une trame d'espaces publics (passages piétonniers, escaliers), qui accueillera des typologies de petit collectif à intermédiaire.

L'aménagement du secteur Pierre Loti a pour ambition de créer un nouveau lien urbain à l'échelle du secteur Sud-Est :

- La création d'une nouvelle rue vise à relier de manière forte les Quartiers Sud-Est à celui de Montplaisir et à la RN88. Autour de ce nouvel axe se développera une zone d'activités urbaine.

- L'aménagement des abords du centre nautique Yves Nayme aura pour ambition de devenir une nouvelle centralité d'usages, mettant en tension ce nouvel espace économique, l'espace de loisirs et de détente qu'il constitue avec le gymnase PUILLET, et les quartiers habités alentours,
- L'aménagement du secteur du square Renoir suite à la démolition des immeubles Renoir et Corbusier en zone d'activité en cohérence avec la nouvelle ZA Pierre Loti en face du boulevard en veillant à sa bonne insertion à proximité de nombreux logements.

4.2.5 La description de la composition urbaine au centre-ville de Saint-Chamond

Le projet urbain du centre-ville de Saint Chamond prévoit une intervention globale à la fois sur l'habitat privé (notamment à travers la mise en œuvre prochaine d'une OPAH RU), l'habitat public, le commerce et l'aménagement d'espace public.

➤ **Améliorer les connections entre le centre-ville et ses différentes entrées**

L'objectif est de créer des interfaces entre les différentes entrées du centre-ville (Novaciéries, Nord-Ouest et Est) afin de faciliter les accès et fluidifier les déplacements entre les différents espaces :

- Démolition de l'ancien commissariat situé sur le boulevard Waldeck Rousseau, axe majeur de circulation,
- Démolition de l'îlot d'habitat dégradé Derail, faisant face à la Hall in one de Novaciéries,
- Requalification de l'esplanade de l'hôtel Dieu et du bâtiment en lui-même dans l'objectif de reconversion en maison des associations

➤ **Requalifier l'offre sociale du centre-ville**

- Démolition d'un ensemble bâti de 53 logements (patrimoine GPH) sur le secteur Barra puis aménagement du tènement vide par la ville (liaisons piétonnes et mise en valeur), Gier Pilat Habitat (résidentialisation) et Saint Etienne Métropole (parking public). Réhabilitation de 110 logements sur ce secteur.
- Intervention secteur Jeanne d'Arc (patrimoine GPH) : démolition déjà réalisée de 57 logements et démolition partielle de 10 logements. La réhabilitation de 52 logements est également programmée.
- Démolition de 16 très petits logements sur le secteur HBM Sud (patrimoine GPH) : L'enjeu est d'améliorer le confort et l'intimité des logements existants, de créer un espace extérieur privatif, de lutter contre les îlots de chaleur et d'ouvrir partiellement le cœur d'îlot. La réhabilitation de 81 logements est également programmée.
- Démolition de 16 logements et reconversion de 39 logements sur le secteur HBM Nord (patrimoine GPH)
- Démolition de 15 logements supplémentaires sur le secteur Alsace Lorraine et réhabilitation de 42 logements.

➤ **Requalifier les espaces publics présentant une forte vacuité, en vue d'une redynamisation commerciale du centre-ville**

- Requalification de la place Saint Pierre pour conforter l'offre commerciale en aménageant un espace qualitatif favorisant l'offre de restauration.
- Requalification de la rue de la République pour la rendre plus attractive en lui donnant une identité forte : végétalisation, mise en valeur paysagère des parkings et déploiement du plan Lumière,
- Requalification de la place Dorian et de la place Grevenbroich
- Requalification du parking Tamet, de la place Ferréol et de l'esplanade de l'Hôtel Dieu, qui constituent l'entrée est de la ville

➤ **Des interventions à plus long terme en réflexion dans le cadre du projet global du centre-ville**

Des démolitions, réhabilitations et résidentialisations sur le secteur Boucherie sont programmées à moyen terme. La ville accompagnera les opérations de démolitions en aménageant les espaces libérés (Place Baudelaire, maison des arts, maison des chanoines) pour créer des liens vers le centre-ville et lui restaurer sa vocation d'attractivité.

4.2.6 La description de la composition urbaine au centre-ville de Rive-de-Gier

Intervention massive sur l'habitat ancien dégradé, sur les espaces publics et les équipements pour améliorer la qualité résidentielle. De manière transversale, le périmètre du projet étant entièrement impacté par le Site Patrimonial Remarquable (SPR), des études patrimoniales menées en lien avec l'ABF sont menées spécifiquement sur les immeubles concernés par les opérations de recyclage immobilier et/ou démolitions décrites ci-dessous ainsi que sur l'évolution de la réglementation de cette servitude d'utilité publique.

➤ **Requalifier l'entrée Nord du Centre-Ville :**

- Démolition de près de 40 logements en grande majorité vacants sur la colline du But pour végétalisation et aménagement de cheminements piétons liant du Nord au Sud les coteaux, le centre-ville et le Jardin des Plantes.
- Création d'un parking de proximité en entrée Nord pour délester le stationnement en centre-ville.
- Favoriser les liaisons Est/Ouest : Création d'une percée rue de la République afin d'ouvrir sur la rue P. Roux (démolition d'immeubles insalubres) en lien direct avec le centre social Matisse et la future colline paysagère.

➤ **Créer une centralité au niveau de la Boirie :**

La création d'un espace public majeur au niveau de la Boirie permettra de retrouver un centre de gravité et de polarité qui doit rayonner sur les 4 axes autour qui desservent les commerces, les équipements culturels, les espaces publics existants.

➤ **Restructurer le secteur Richarme et la rue Noire :**

Un important travail de recyclage immobilier est visé sur ce secteur :

- Créer une traversée nord /sud : au centre des rues Richarme et Noire en liaison avec le cours du 11 novembre et le parking de l'Abreuvoir. Ce décloisonnement permettra d'atténuer l'aspect confidentiel de ce secteur, difficile en termes de sentiment d'insécurité, et de favoriser l'aménagement d'un espace public piéton, en lien avec la gare routière.
- Requalifier les rues Richarme, et rue Noire
- Mise en œuvre de recyclage immobilier sur l'îlot Grenette et rue Noire : Secteur très difficile avec une problématique d'habitat ancien insalubre vacant, cet îlot stratégique représente un fort potentiel

➤ **Requalifier le cœur historique Notre Dame :**

Le traitement de l'îlot Notre-Dame, en lien avec les études patrimoniales nécessaires liées à la réglementation du SPR, consistera à :

- Favoriser une ouverture de l'îlot sur la rue V. Hugo afin de mettre en avant l'église Notre-Dame et favoriser les liens avec la place Valluy et le Jardin des Plantes.
- Réhabiliter et/ou recycler les immeubles préservés de la rue V. Hugo représentant un enjeu urbain et commercial fort.
- Réhabiliter et/ou recycler les immeubles situés rue Franklin en cœur d'îlot au vu de la dimension historique et patrimoniale de l'îlot.
- Aménager le cœur d'îlot suite au traitement de l'habitat en privilégiant des usages résidentiels (stationnement, résidentialisation) et en étant vigilant sur les questions de nuisances.

➤ **Renforcer la composition du jardin des plantes et de la Place Valluy :**

Il s'agira de renforcer la composition du Jardin des Plantes, de la place Valluy en lien avec l'îlot Notre-Dame et la place de la Libération.

- Jardin des Plantes : Le projet prévoit de reconfigurer et renforcer le mobilier urbain de cet espace afin de clarifier les différentes utilisations. De plus, la liaison au nord vers la place de la Libération et la colline du But sera accentuée pour favoriser une liaison « verte » transversale. Le pétanquodrome et la salle des fêtes feront également l'objet d'une requalification.
- Place Valluy : Son aspect très minéral et son usage de parking public limite le rôle fédérateur qu'elle a pu avoir par le passé. Aussi, il est visé une végétalisation de la place. De plus, afin de renforcer

son emplacement stratégique, il est envisagé une démolition des anciens bains douches situés sur la place afin de reconstruire un espace commercial de proximité.

➤ **Aménager la place de la Libération et l'axe J Jaurès :**

Espace public majeur du centre-ville, la place de la Libération, très minérale et peu aménagée notamment pour permettre la tenue du marché (3 fois par semaine), souffre d'une configuration tournée sur une fonction de parking public. L'objectif est de restructurer et végétaliser cette place afin de favoriser des usages piétons, en lien avec le Jardin des Plantes, tout en préservant une partie de stationnement public. De plus, des percées sur le front bâti au Nord de la place (rue Jaurès) seront recherchées dans la perspective d'ouverture sur l'axe commercial principal. Il s'agit également de conforter le parvis de l'hôtel de ville en espace piéton qualitatif. La Ville étudie sur le déplacement du marché sur le square M. Paul, qui permettrait un aménagement plus libre de la place de la Libération.

➤ **Créer un pôle des arts : cinéma, conservatoire de musique et théâtre :**

Il s'agit de renforcer l'attractivité des équipements culturels du centre-ville. La commune souhaite requalifier trois de ses équipements culturels et permettre la création d'un Pôle des Arts :

- Le Conservatoire de musique ;
- Le théâtre de l'Imprimerie ;
- Le cinéma Chaplin.

L'article 4.3 « La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux » est modifié et désormais rédigé comme suit :

La localisation de ces opérations est présentée en annexe A10.

Le PLH 3 estime le besoin de reconstitution de l'offre à 1 logement pour 3 logements démolis. Ce principe de reconstitution à hauteur de 1/3 des logements démolis, issus tant du parc public que du parc ancien dégradé, a été validé par l'ANRU, suite aux études du Protocole.

➤ **Synthèse des opérations de démolitions HLM cofinancées par l'ANRU :**

Ce sont au total **761 démolitions HLM qui sont programmées** et qui font l'objet d'un concours financier de l'Anru dans le cadre de la présente convention.

Aucune démolition HLM n'est programmée sur Rive-de-Gier mais environ 200 démolitions dans le parc privé sont prévues.

Un objectif de **289** reconstitutions de l'offre démolie est proposé dont **269 reconstitutions** font l'objet d'un cofinancement ANRU dans le cadre de la présente convention.

➤ **Le PLH 3 établit les principes de localisation pour la reconstitution:**

- Dans le même secteur PLH,
- Hors QPV sauf pour renouveler le parc ancien privé dégradé,
- Hors communes avec objectifs de production PLAI à 25% (géographie correspondant à type 1 de la CIA) sauf pour renouveler le parc ancien privé dégradé, ou diversifier l'offre sur certains secteurs et soutenir les projets urbains sur les secteurs stratégiques,
- À proximité du réseau des transports en commun,
- Dans la limite des objectifs de production territorialisés du PLH3.

➤ **Le PLH 3 propose un processus de validation et de suivi des programmes avec notamment la mise en place d'un Comité de programmation partenarial du logement social.**

➤ **Synthèse des reconstitutions cofinancées par l'ANRU**

	Nombre de logements en reconstitution	dont PLAI en reconstitution	dont PLUS en reconstitution	dont hors QPV*	dont en QPV*	dont construction neuve	dont acquisition amélioration
TOTAL	269	164	105	186	83	182	87
dont opérations identifiées (adresse)	164	90	74	107	57	122	42
dont opérations à identifier	105	74	31	79	26	60	45

Sur 269 logements à reconstituer, 200 logements sont identifiés, soit près de 61 % :

- **Sur les 186 logements à réaliser hors QPV, 107 logements sont identifiés** dont 23 à Saint-Etienne, 29 à Saint-Chamond et 55 en communes de couronne,
- **Sur les 83 logements à réaliser en QPV ayant fait l'objet d'une dérogation accordée par les CE de l'ANRU du 28/10/2018 et du 25/10/2021, 57 sont identifiés** dont 31 à Tarentaize, 14 à Rive de Gier et 12 à Saint-Chamond. **Sur les 26 logements restants à identifier**, tous en Acquisition Amélioration, 6 devront être localisés en centre-ville de Rive de Gier, 20 dans l'un des 3 centre ancien de la convention.

Article 3.5- Modification de l'article 5 du titre II « La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité »

L'article 5.1 « La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet

L'article 5.2 « La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- Un total de 2400 m² de droits à construire (surface de plancher développée) soit :
 - 1 600 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ;
 - 800 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Alliade Habitat, filiale du Groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.
- **239 droits de réservation** de logements locatifs sociaux, correspondant à **17,1 %** du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification sont financées par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention.

Les droits de réservation se répartissent comme suit :

- 23 droits de réservation correspondant à 12,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
- 15 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits en QPV,
- 169 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV,
- 32 droits de réservations correspondant à 20% du nombre de logements.

Ces pourcentages s'appliquent pour les logements mis en location au titre de l'ensemble des opérations d'un bailleur social dans le cadre d'une même convention pluriannuelle.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés.

Ces droits de réservation sont définis en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article L 441-1-5 du CCH, qui prend notamment en compte les besoins des ménages salariés.

Ces droits de réservation devront être mis à disposition d'Action Logement Services dans un délai maximum de 30 ans à compter de la date de signature de la convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés. Ils sont convertis en flux annuel dans les conventions de réservation, prévues par le décret n° 2020-145 du 20 février 2020.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du Groupe Action Logement prévue par la convention tripartite entre l'Etat, l'ANRU, et Action Logement du 11 juillet 2018, avenantée le 10 juillet 2021, pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Article 3.6 – Modification de l'article 6 du titre II « La stratégie de relogement et d'attributions »

Sans objet

Article 3.7 – Modification de l'article 7 du titre II « La gouvernance et la conduite du projet »

Sans objet

Article 3.8 – Modification de l'article 8 du titre II « L'accompagnement du changement »

L'article 8.1 « Le projet de gestion » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet

L'article 8.2 « Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les maîtres d'ouvrage financés par l'Anru s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville. Pour ce faire, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage financés par l'Anru fixent à travers la convention des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en

amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique

- Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements

Dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion à atteindre sont les suivants :

	Montant d'investissement *	Objectif d'insertion en nombre d'heures
À l'échelle du projet ** :	129 845 027	86 902
Saint-Etienne Métropole	4 350 702	2 840
Cap Métropole	10 045 923	6 885
Ville de Saint-Etienne	20 925 437	15 355
Ville de Saint-Chamond	88 500	0
Ville de Rive de Gier	52 519	0
Alliade Habitat	22 472 932	15 305
IRA3F	458 412	300
Toit Forézien	9 300 408	6 285
Loire Habitat	2 625 000	1745
Habitat et Métropole	59 525 194	38 187

* : Les montants d'investissement (à distinguer du montant global des opérations)

** : Seules les opérations cofinancées par l'ANRU ont été prises en compte.

- Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité, et modalités de mise en œuvre

Sans objet

- Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain

Sans objet

- Objectifs qualitatifs en matière d'insertion

L'objectif est de réaliser 5% des heures travaillées en insertion tout en observant les indicateurs suivants :

- La gestion urbaine de proximité ;
- Modalités de réalisation des heures (embauche directe, mutualisation des heures, sous-traitance/co-traitance SIAE, ...) ;
- Typologie des contrats de travail (embauche directe, alternance, intérim...)
- Typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité...)
- Nombre de bénéficiaires ;
- Typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, ... ;
- Pilotage, suivi et évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique

Saint Etienne Métropole a mis en place un poste de facilitateur des clauses sociales qui a pour mission :

- D'assister les Maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des clauses sociales
- D'appuyer et conseiller les entreprises titulaires de marchés dans l'application des clauses sociales,
- De mettre en relation des différents acteurs concernés pour construire des parcours d'insertion dans la durée, notamment en mutualisant les heures d'insertion
- De faciliter l'anticipation des actions de formation et d'accompagnement nécessaires.
- D'appuyer et conseiller les structures de l'insertion par l'activité économique titulaires de marchés ou en sous-traitance et co-traitance, favorisant la mise en œuvre de passerelles avec les entreprises du secteur marchand
- D'accompagner et suivre les bénéficiaires des clauses sociales pour construire des parcours d'accès à l'emploi.

Les modalités de pilotage du dispositif des clauses sociales sont définies dans une convention locale « clauses sociales ».

L'article 8.3 « La valorisation de la mémoire des quartiers » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet

Article 3.9 – Modification de l'article 9 du titre III « Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel »

Sans objet

Article 3.9.1 – Modification de l'article 9.1 « Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle »

Article 3.9.1.1- Modification de l'article 9.1.1 « La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU »

Sans objet

Article 3.9.1.1.1 – Modification de l'article 9.1.1.1 – « Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU »

- **Les opérations « Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet / l'accompagnement des ménages / la conduite du projet de renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Semestre Anru	Année	Durée en semestre
Conduite de projet - Habitat ancien Tarentaize Beaubrun Couriot	C0801-14-0015	QP042012	CAP METROPOLE	250 000,00 €	50,00%	125 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2021	16
Poste Chargée de mission ANRU	C0801-14-0005	QP999100	CU SAINT ETIENNE	1 150 000,00 €	50,00%	575 000,00 €	01/07/2018 00:00:00	S2	2018	20
AMO Evaluation	C0801-14-0006	QP999100	CU SAINT ETIENNE	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2021	10
AMO calibrage ORI SEM	C0801-14-0100	QP999100	CU SAINT ETIENNE	62 187,50 €	50,00%	31 093,75 €	28/05/2018 00:00:00	S1	2018	2
AMO marché de l'Habitat	C0801-14-0105	QP999100	CU SAINT ETIENNE	165 000,00 €	16,00%	26 400,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2019	8
Sécurisation Active des chantiers de démolitions et de reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	C0801-14-0056	QP999100	Habitat et Métropole	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2021	15
Sécurisation active chantiers démol requalification	C0801-14-0108	QP042009	Habitat et Métropole	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2022	12
Sécurisation active des chantiers de demol et de reconstitution	C0801-14-0098	QP042013	LE TOIT FOREZIEEN	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2019	12

Etude patrimoniale - Recyclage habitat privé	C0801-14-0004	QP042008	RIVE DE GIER	133 333,33 €	25,00%	33 333,33 €	28/05/2018 00:00:00	S1	2018	1
Chef de projet - centre-ville Rive de Gier	C0801-14-0083	QP042008	RIVE DE GIER	617 500,00 €	50,00%	308 750,00 €	01/07/2018 00:00:00	S2	2018	13
Sécurisation active des chantiers démolition Montferré et Peyrard	C0801-14-0129	QP042011	SAHLM ALLIADE	84 852,72 €	50,00%	42 426,36 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2020	10
Chef de projet Centre-Ville Saint-Chamond	C0801-14-0109	QP042009	SAINT CHAMOND	308 750,00 €	50,00%	154 375,00 €	01/07/2018 00:00:00	S2	2018	13
Chefs de projet Cotonne-Montferré	C0801-14-0017	QP042011	SAINT ETIENNE	617 500,00 €	50,00%	308 750,00 €	01/07/2018 00:00:00	S2	2018	13
Chef de projet Montreynaud	C0801-14-0018	QP042013	SAINT ETIENNE	747 500,00 €	50,00%	373 750,00 €	01/07/2018 00:00:00	S2	2018	13
Chef de projet Tarentaise-Beaubrun-Couriot	C0801-14-0019	QP042012	SAINT ETIENNE	747 500,00 €	50,00%	373 750,00 €	01/07/2018 00:00:00	S2	2018	13
Etude pour relogement adapté des ménages	C0801-14-0020	QP042012	SAINT ETIENNE	25 000,00 €	50,00%	12 500,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2019	5
Etude de programmation équipements St Saens	C0801-14-0021	QP042013	SAINT ETIENNE	80 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2020	6
Etude de programmation équipements TBC	C0801-14-0022	QP042012	SAINT ETIENNE	120 000,00 €	50,00%	60 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2022	6
MOE urbaine et paysagère TBC	C0801-14-0023	QP042012	SAINT ETIENNE	125 000,00 €	50,00%	62 500,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2018	13
MOE urbaine et paysagère Montreynaud	C0801-14-0024	QP042013	SAINT ETIENNE	125 000,00 €	50,00%	62 500,00 €	28/05/2018 00:00:00	S1	2018	14
OPCU Montreynaud	C0801-14-0025	QP042013	SAINT ETIENNE	125 000,00 €	50,00%	62 500,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2020	10
OPCU Secteur Tarentaise	C0801-14-0026	QP042012	SAINT ETIENNE	125 000,00 €	50,00%	62 500,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2020	10
Sécurité des Chantiers	C0801-14-0027	QP999100	SAINT ETIENNE	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2023	14
Communication concertation St Etienne tous quartiers	C0801-14-0097	QP999100	SAINT ETIENNE	300 000,00 €	50,00%	150 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2018	12
MOE Urbaine et paysagère Cotonne	C0801-14-0102	QP042011	SAINT ETIENNE	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2018	14
Chef de projet Sud Est	C0801-14-0107	QP042015	SAINT ETIENNE	308 750,00 €	50,00%	154 375,00 €	01/07/2018 00:00:00	S2	2018	13

- Les opérations « Le relogement des ménages avec minoration de loyer » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages à reloger et par typologie		Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Relogement des ménages avec minoration de loyer	C0801-15-0057	QP999100	Habitat et Métropole	T1/T2	1	46 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2021	12
				T3	6					
				T4/T5 et +	1					
Relogement des ménages avec minoration de loyer	C0801-15-0110	QP042009	Habitat et Métropole	T1/T2	0	40 000,00 €	28/10/2019 00:00:00	S1	2023	8
				T3	2					
				T4/T5 et +	3					

Article 3.9.1.1.2 – Modification de l'article 9.1.1.2 « Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU »

- Les opérations « La démolition de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Démolition 53 LLS Rue Barra	C0801-21-0111	QP042009	GIER PILAT HABITAT	835 019,67 €	85,00 %	709 766,72 €	07/07/2016 00:00:00	S2	2016	5
Démolition 6 LLS 32, Place Kosma St Etienne	C0801-21-0075	QP042013	Habitat et Métropole	771 655,00 €	95,00 %	733 072,25 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2021	6
Démolition 14 LLS Tarentaise II St Etienne	C0801-21-0076	QP042012	Habitat et Métropole	956 748,00 €	95,00 %	908 910,60 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	4
Démolition de 35 LLS 34 à 40 Allée Emmanuel Chabrier	C0801-21-0077	QP042013	Habitat et Métropole	1 262 531,10 €	95,00 %	1 199 404,55 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2023	8
Démolition 69 LLS rue Johann Strauss	C0801-21-0078	QP042013	Habitat et Métropole	2 456 441,90 €	95,00 %	2 333 619,81 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2022	9

Démolition 75 LLS Rue Clément Jannequin à Saint- Etienne	C0801-21- 0079	QP042013	Habitat et Métropole	2 793 235,80 €	95,00 %	2 653 574,01 €	07/07/2016 00:00:00	S2	2019	5
Démolition 16 LLS 6/8 Rue Jean Dugas St Chamond	C0801-21- 0112	QP042009	Habitat et Métropole	359 687,83 €	90,00 %	323 719,06 €	07/07/2016 00:00:00	S1	2019	6
Démolition 16 LLS 1 square André Ronze St Chamond	C0801-21- 0113	QP042009	Habitat et Métropole	479 055,24 €	84,00 %	402 406,40 €	07/07/2016 00:00:00	S1	2020	6
Démolition 6 LLS 60 rue Alsace Lorraine St Chamond	C0801-21- 0114	QP042009	Habitat et Métropole	256 444,60 €	84,77 %	217 380,08 €	28/10/2019 00:00:00	S2	2020	5
Démolition 9 LLS sis 38 rue A.Lorraine et 3bis rue J.Condamin St Chamond	C0801-21- 0115	QP042009	Habitat et Métropole	529 598,17 €	85,00 %	450 158,44 €	28/10/2019 00:00:00	S1	2022	6
Démolition 80 LLS rue Pierre Loti St Etienne	C0801-21- 0116	QP042015	Habitat et Métropole	2 547 114,90 €	95,00 %	2 419 759,16 €	17/11/2017 00:00:00	S2	2017	8
Démolition 57 LLS au 10-12-14-16 square Auguste Renoir à St- Etienne	C0801-21- 0153	QP042015	Habitat et Métropole	1 130 741,01 €	95,00 %	1 074 203,96 €	25/10/2021 00:00:00	S2	2023	8
Démolition 64 LLS au 77 au 85, rue Le Corbusier à St-Etienne	C0801-21- 0154	QP042015	Habitat et Métropole	1 237 261,04 €	95,00 %	1 175 397,99 €	25/10/2021 00:00:00	S2	2023	8
Démolition 28 LLS - Résidence Clos Foujols	C0801-21- 0062	QP042013	LE TOIT FOREZIEN	1 532 722,08 €	95,00 %	1 456 085,86 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2020	5
Démolition 8 LLS - La Bâtie - quartier Montreynaud	C0801-21- 0130	QP042013	SAHLM ALLIADE	649 694,00 €	80,00 %	519 755,20 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2019	9
Démolition 87 LLS Bats C et D - quartier Montferré	C0801-21- 0131	QP042011	SAHLM ALLIADE	2 186 592,18 €	80,00 %	1 749 273,74 €	07/07/2016 00:00:00	S2	2016	15
Démolition 138 LLS - Tours Peyrard quartier Cotonne	C0801-21- 0132	QP042011	SAHLM ALLIADE	5 551 648,20 €	80,00 %	4 441 318,56 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	6

- **Les opérations « Le recyclage de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Sans Objet

▪ **Les opérations « Le recyclage de l'habitat ancien dégradé » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Recyclage Habitat Ancien dégradé Tarentaise Beaubrun	C0801-23-0014	QP042012	CAP METROPOLE	14 034 200,00 €	50,00 %	7 017 100,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2019	20
Recyclage d'habitat ancien dans le centre - ville de Rive de Gier	C0801-23-0016	QP042008	CAP METROPOLE	10 790 550,00 €	50,00 %	5 395 275,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2019	20
Recyclage Habitat Ancien dégradé - Ilot Gonnard Abbé de Epée	C0801-23-0002	QP042012	SAINT ETIENNE	536 500,00 €	50,00 %	268 250,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2018	20
Recyclage habita ancien dégradé-ilot Soleysel/Beaubrun	C0801-23-0028	QP042012	SAINT ETIENNE	696 800,00 €	50,00 %	348 400,00 €	07/07/2016 00:00:00	S2	2016	12

▪ **Les opérations « L'aménagement d'ensemble » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Aménagement d'espace public Habitat ancien	C0801-24-0013	QP042012	CAP METROPOLE	1 796 447,25 €	35,00 %	628 756,54 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2019	20
Centralité place de la Boirie (secteur 2B)	C0801-24-0058	QP042008	CAP METROPOLE	9 329 707,15 €	35,00 %	3 265 397,50 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2023	13
Espace public quartier ancien - Raspail - SEM	C0801-24-0001	QP042012	CU SAINT ETIENNE	347 600,00 €	50,00 %	173 800,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2018	10
Allée Edouard Lallo quartier Montreynaud - SEM	C0801-24-0007	QP042013	CU SAINT ETIENNE	396 977,50 €	50,00 %	198 488,75 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2019	6
Carrefour Rondet/Tarentaise SEM	C0801-24-0008	QP042012	CU SAINT ETIENNE	554 900,00 €	35,00 %	194 215,00 €	07/07/2016 00:00:00	S2	2016	8
Espace public quartier ancien phase II SEM	C0801-24-0009	QP042012	CU SAINT ETIENNE	1 536 621,35 €	50,00 %	768 310,68 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	12
Espace public secteur Tarentaise SEM	C0801-24-0010	QP042012	CU SAINT ETIENNE	614 773,13 €	35,00 %	215 170,60 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2023	16

Requalification secteur Molina quartier Montreynaud SEM	C0801-24-0011	QP042013	CU SAINT ETIENNE	878 619,80 €	35,00 %	307 516,93 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2023	8
Secteur St Saens quartier Montreynaud - SEM	C0801-24-0012	QP042013	CU SAINT ETIENNE	1 596 540,00 €	35,00 %	558 789,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2021	12
Espace public quartier ancien - Boivin - St Just- SEM	C0801-24-0140	QP042012	CU SAINT ETIENNE	588 010,31 €	50,00 %	294 005,16 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2023	8
Allée Edouard Lallo quartier Montreynaud - VSE	C0801-24-0029	QP042013	SAINT ETIENNE	93 366,00 €	50,00 %	46 683,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2019	6
Amenagement Belvédère / Paganini Montreynaud	C0801-24-0030	QP042013	SAINT ETIENNE	336 750,00 €	35,00 %	117 862,50 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2021	6
Carrefour Rondet / Tarentaise VSE	C0801-24-0031	QP042012	SAINT ETIENNE	177 500,00 €	35,00 %	62 125,00 €	07/07/2016 00:00:00	S2	2016	8
Aménagement Chabrier - Debussy Phase II - quartier Montreynaud	C0801-24-0032	QP042013	SAINT ETIENNE	410 300,00 €	35,00 %	143 605,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2024	6
Espaces publics quartier ancien - Raspail - VSE	C0801-24-0033	QP042012	SAINT ETIENNE	628 426,91 €	50,00 %	314 213,46 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2018	10
Espaces public quartier ancien - phase II - VSE	C0801-24-0034	QP042012	SAINT ETIENNE	464 230,51 €	50,00 %	232 115,26 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	12
Espaces publics secteur tarentaise VSE	C0801-24-0035	QP042012	SAINT ETIENNE	1 327 220,15 €	35,00 %	464 527,05 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2023	16
Amenagement ilot Rondet quartier Tarentaise	C0801-24-0036	QP042012	SAINT ETIENNE	1 813 250,00 €	35,00 %	634 637,50 €	07/07/2016 00:00:00	S2	2016	12
Amenagement Parc de Montreynaud - Phase II	C0801-24-0037	QP042013	SAINT ETIENNE	533 200,00 €	35,00 %	186 620,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2022	11
Requalification secteur Molina quartier Montreynaud	C0801-24-0038	QP042013	SAINT ETIENNE	686 670,20 €	35,00 %	240 334,57 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2023	8
Secteur St Saens Quartier Montreynaud	C0801-24-0039	QP042013	SAINT ETIENNE	2 796 300,00 €	35,00 %	978 705,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2021	12
Espace public quartier ancien - Boivin - St Just - VSE	C0801-24-0141	QP042012	SAINT ETIENNE	1 341 335,00 €	50,00 %	670 667,50 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2023	8

Article 3.9.1.1.3 – Modification de l'article 9.1.1.3 « les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU »

- **Les opérations « La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS) » sont modifiées et présentées comme suit :**

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre s'établit de la façon suivante :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'ANRU	Dont hors-QPV	Cas dérogatoire (en QPV)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	68	57	11	3
PLUS AA	37	8	29	3
Total PLUS	105	65	40	
% PLUS sur le total programmation	39%	35%	48%	3
PLAI neuf	114	106	8	3
PLAI AA	50	15	35	3
Total PLAI	164	121	43	
% PLAI sur le total programmation	61%	65%	52%	3
Total programmation	269	186	83	

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements		Montant prévisionnel des concours financiers			Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
						Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financiers				
AA 6 LLS (4 Plai - 2 Plus) adresses non identifiées Reconstitution offre du quartier Montreynaud	C0801-31-0090	QP042013	Habitat et Métropole	PLUS	2	53 600,00 €		53 600,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2021	10
				PLAI	4	90 400,00 €	72 000,00 €	162 400,00 €				
				Total	6	144 000,00 €	72 000,00 €	216 000,00 €				
AA 7 LLS (2 Plai - 5 Plus) sis Rue de la Barre	C0801-31-0091	QP042013	Habitat et Métropole	PLUS	5	134 000,00 €		134 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2022	6
				PLAI	2	45 200,00 €	36 000,00 €	81 200,00 €				

				Total	7	179 200,00 €	36 000,00 €	215 200,00 €				
CN 11 LLS (7 PLAI - 4 PLUS) - Adresses non identifiées		QP042013	Habitat et Métropole	PLUS	4	53 600,00 €		53 600,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2021	11
				PLAI	7	79 100,00 €	63 000,00 €	142 100,00 €				
				Total	11	132 700,00 €	63 000,00 €	195 700,00 €				
CN 8 LLS (3 PLAI- 5 PLUS) - Place Louis Courier, St Etienne (VEFA)	C0801-31-0106	QP999100	Habitat et Métropole	PLUS	5	67 000,00 €		67 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2021	4
				PLAI	3	33 900,00 €	27 000,00 €	60 900,00 €				
				Total	8	100 900,00 €	27 000,00 €	127 900,00 €				
CN 16 LLS (9 Plai - 7 Plus) collectifs Vefa Rue Marc Seguin St Chamond	C0801-31-0117	QP042009	Habitat et Métropole	PLUS	7	93 800,00 €		93 800,00 €		S1	2019	5
				PLAI	9	101 700,00 €	81 000,00 €	182 700,00 €				
				Total	16	195 500,00 €	81 000,00 €	276 500,00 €				
CN 10 LLS (5 Plai - 5 Plus) collectifs Vefa Rue de la Croix de Beaujeu St Chamond	C0801-31-0118	QP042009	Habitat et Métropole	PLUS	5	67 000,00 €		67 000,00 €	28/10/2019 00:00:00	S1	2019	5
				PLAI	5	56 500,00 €	45 000,00 €	101 500,00 €				
				Total	10	123 500,00 €	45 000,00 €	168 500,00 €				
CN 4 LLS (3 plai - 1 Plus) collectifs 6-8 rue J. Dugas à St Chamond	C0801-31-0119	QP042009	Habitat et Métropole	PLUS	1	6 700,00 €		6 700,00 €	28/10/2019 00:00:00	S2	2022	6
				PLAI	3	27 000,00 €	21 600,00 €	48 600,00 €				
				Total	4	33 700,00 €	21 600,00 €	55 300,00 €				
CN 3 LLS Plai	C0801-	QP042009	Habitat et	PLUS	0				28/10/2019	S1	2020	4
				PLAI	3	33 900,00 €	27 000,00 €	60 900,00 €				

individuels Vefa lieudit Grenouillat Bujaret à St Chamond	31-0120		Métropole					00:00:00				
				Total	3	33 900,00 €	27 000,00 €	60 900,00 €				
CN 23 LLS PLAI adresses non identifiées Reconstitution offre quartier Sud Est St Etienne	C0801-31-0121	QP042015	Habitat et Métropole	PLUS	0	0,00 €		0,00 €				
				PLAI	23	259 900,00 €	207 000,00 €	466 900,00 €	S2	2022	11	
				Total	23	259 900,00 €	207 000,00 €	466 900,00 €				
AA 2 LLS (1 PLAI - 1 PLUS) 38 rue Sablière St Etienne	C0801-31-0134	QP042013	Habitat et Métropole	PLUS	1	26 800,00 €		26 800,00 €				
				PLAI	1	22 600,00 €	18 000,00 €	40 600,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2020	6
				Total	2	49 400,00 €	18 000,00 €	67 400,00 €				
AA 2 LLS (2 PLAI) 67 rue Antoine Durafour	C0801-31-0144	QP042013	Habitat et Métropole	PLUS								
				PLAI	2	45 200,00 €	36 000,00 €	81 200,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2021	4
				Total	2	45 200,00 €	36 000,00 €	81 200,00 €				
CN 6 LLS (1 PLUS - 5 PLAI) Montée Odin Saint Galmier	C0801-31-0145	QP042013	Habitat et Métropole	PLUS	1	6 700,00 €		6 700,00 €				
				PLAI	5	39 500,00 €	31 500,00 €	71 000,00 €	S2	2021	4	
				Total	6	46 200,00 €	31 500,00 €	77 700,00 €				
CN 8 logements collectifs (3PLAI 5 PLUS) 73-75 rue de la république à Saint Chamond	C0801-31-0146	QP042013	Habitat et Métropole	PLUS	5	67 000,00 €		67 000,00 €				
				PLAI	3	33 900,00 €	27 000,00 €	60 900,00 €	S2	2021	6	
				Total	8	100 900,00 €	27 000,00 €	127 900,00 €				

AA 10 LLS (6 PLUS - 4 PLAI) sis 23 rue Beaubrun	C0801-31-0148	QP042013	Habitat et Métropole	PLUS	6	160 800,00 €		160 800,00 €	21/04/2022 00:00:00	S1	2021	6
				PLAI	4	90 400,00 €	72 000,00 €	162 400,00 €				
				Total	10	251 200,00 €	72 000,00 €	323 200,00 €				
CN 7 LLS (2 PLAI - 5 PLUS) sis 48 Rue BEAUBRUN	C0801-31-0149	QP042013	Habitat et Métropole	PLUS	5	67 000,00 €		67 000,00 €		S2	2020	10
				PLAI	2	22 600,00 €	18 000,00 €	40 600,00 €				
				Total	7	89 600,00 €	18 000,00 €	107 600,00 €				
AA 20 LLS (12 PLAI-8 PLUS)	C0801-31-0157	QP042015	Habitat et Métropole	PLUS	8	214 400,00 €		214 400,00 €	25/10/2021 00:00:00	S1	2024	8
				PLAI	12	271 200,00 €	216 000,00 €	487 200,00 €				
				Total	20	485 600,00 €	216 000,00 €	701 600,00 €				
CN 20 LLS (12 PLAI-8 PLUS)	C0801-31-0158	QP042015	Habitat et Métropole	PLUS	8	107 200,00 €		107 200,00 €	25/10/2021 00:00:00	S1	2024	8
				PLAI	12	135 600,00 €	108 000,00 €	243 600,00 €				
				Total	20	242 800,00 €	108 000,00 €	350 800,00 €				
AA 4 LLS 3 PLAI 1 PLUS adresses non identifiées centre-ville Rive de Gier	C0801-31-0104	QP999100	IMMOB RHONE ALPES	PLUS	1	26 800,00 €		26 800,00 €	14/03/2019 00:00:00	S2	2023	8
				PLAI	3	67 800,00 €	54 000,00 €	121 800,00 €				
				Total	4	94 600,00 €	54 000,00 €	148 600,00 €				
CN 6 LLS (3 Plai - 3 Plus) adresses non identifiés (suite démol Clos foujols)	C0801-31-0063	QP042013	LE TOIT FOREZIEN	PLUS	3	40 200,00 €		40 200,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2022	5
				PLAI	3	33 900,00 €	27 000,00 €	60 900,00 €				
				Total	6	74 100,00 €	27 000,00 €	101 100,00 €				

CN 3 LLS (3 PLAI) rue Théo Delsart Saint-Etienne	C0801-31-0139	QP042013	LE TOIT FOREZIEEN	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2020	5
				PLAI	3	33 900,00 €	27 000,00 €	60 900,00 €				
				Total	3	33 900,00 €	27 000,00 €	60 900,00 €				
RIVE DE GIER 21 RUE RICARME-Acquisition Amélioration de 14 logements	C0801-31-0147	QP999100	OPH DPT LOIRE	PLUS	6	160 800,00 €		160 800,00 €	21/04/2022 00:00:00	S2	2022	3
				PLAI	8	180 800,00 €	144 000,00 €	324 800,00 €				
				Total	14	341 600,00 €	144 000,00 €	485 600,00 €				
Reconstitution AA 2LLS (2PLAI) adresse non identifiée	C0801-31-0155	QP999100	OPH DPT LOIRE	PLUS					21/04/2022 00:00:00	S2	2023	3
				PLAI	2	45 200,00 €	36 000,00 €	81 200,00 €				
				Total	2	45 200,00 €	36 000,00 €	81 200,00 €				
CN 2 LLS (2 Plus) 44 rue Crozet Boussingault St Etienne	C0801-31-0133	QP042013	OPH ST ETIENNE METRO	PLUS	2	26 800,00 €		26 800,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2019	4
				PLAI	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
				Total	2	26 800,00 €	0,00 €	26 800,00 €				
AA 13 LLS (8 Plai -5 Plus) Adresses non identifiées	C0801-31-0051	QP042011	SAHLM ALLIADE	PLUS	5	134 000,00 €		134 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	8
				PLAI	8	180 800,00 €	144 000,00 €	324 800,00 €				
				Total	13	314 800,00 €	144 000,00 €	458 800,00 €				
CN 11 LLS (7 Plai - 4 Plus) MOD - La Talaudière /rue de la Goutte	C0801-31-0052	QP042011	SAHLM ALLIADE	PLUS	4	53 600,00 €		53 600,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	5
				PLAI	7	79 100,00 €	63 000,00 €	142 100,00 €				

				Total	11	132 700,00 €	63 000,00 €	195 700,00 €				
CN 12 LLS (6 Plai - 6 Plus) en VEFA Rue Jean Macé 42 530St Genest	C0801-31-0072	QP042011	SAHLM ALLIADE	PLUS	6	80 400,00 €		80 400,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2021	5
				PLAI	6	67 800,00 €	54 000,00 €	121 800,00 €				
				Total	12	148 200,00 €	54 000,00 €	202 200,00 €				
CN 10 LLS (6 Plai -4 Plus)Chemin des Bierces L'Etrat en VEFA	C0801-31-0073	QP042011	SAHLM ALLIADE	PLUS	4	53 600,00 €		53 600,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2018	5
				PLAI	6	67 800,00 €	54 000,00 €	121 800,00 €				
				Total	10	121 400,00 €	54 000,00 €	175 400,00 €				
CN 6 LLS (4 Plai - 2 Plus) CN Rue de la Montat St Etienne	C0801-31-0101	QP042011	SAHLM ALLIADE	PLUS	2	26 800,00 €		26 800,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2021	8
				PLAI	4	45 200,00 €	36 000,00 €	81 200,00 €				
				Total	6	72 000,00 €	36 000,00 €	108 000,00 €				
CN 4 LLS (2 PLUS - 2 PLAI) en MOD - La Talaudière 7, rue Fernand Léger	C0801-31-0142	QP042011	SAHLM ALLIADE	PLUS	2	26 800,00 €		26 800,00 €		S1	2022	4
				PLAI	2	22 600,00 €	18 000,00 €	40 600,00 €				
				Total	4	49 400,00 €	18 000,00 €	67 400,00 €				
CN 12 LLS (4 PLUS - 8 PLAI) en VEFA - Saint-Héand rue des 4 vents	C0801-31-0143	QP042011	SAHLM ALLIADE	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2021	8
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €				
				Total	12	90 000,00 €	50 400,00 €	140 400,00 €				
AA 7 LLS (4 PLAI, 3 PLUS) 28, rue	C0801-31-	QP042011	SAHLM ALLIADE	PLUS	3	80 400,00 €		80 400,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	8
				PLAI	4	90 400,00 €	72 000,00 €	162 400,00 €				

Beaubrun	0151									
			Total	7	170 800,00 €	72 000,00 €	242 800,00 €			

- Les opérations « La production d'une offre de relogement temporaire » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans Objet

- Les opérations « La requalification de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Requalification 87 LLS sis 29 et 31, Rue Michel Rondet et 27 à 31, Rue Tarentaize - label BBC rénovation 2009	C0801-33-0080	QP042012	Habitat et Métropole	Assiette prêt bonifié	2 132 161,00 €		Volume de prêt bonifié	1 062 217,12 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2022	4
				Assiette subvention	1 085 397,40 €	20,00 %	Subvention	217 079,48 €				
							Total concours financier	1 279 296,60 €				
Requalification 112 LLS Tarentaize II - Rues Tarentaize, Jo Gouttebauge et Polignais à Saint-Etienne - label BBC rénovation 2009	C0801-33-0081	QP042012	Habitat et Métropole	Assiette prêt bonifié	5 380 429,00 €		Volume de prêt bonifié	2 465 662,12 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	10
				Assiette subvention	3 812 976,40 €	20,00 %	Subvention	762 595,28 €				
							Total concours financier	3 228 257,40 €				
Requalification 110	C0801-	QP042009	Habitat et	Assiette prêt bonifié	3 830 640,00 €		Volume de prêt bonifié	977 797,17 €	28/10/2019	S1	2021	4
				Assiette subvention	2 594 940,00 €	20,00 %	Subvention	518 988,00 €				

LLS groupe Les Fours Banaux 4 rue Barra, 2-4-6-8 place des Fours Banaux, 2-4 rue du Béal, 1-2 impasse des Fours Banaux 4-5 place de la Halle St Chamond Label BBC	33-0122		Métropole						00:00:00				
								Total concours financier	1 496 785,17 €				
Requalification 39 LLS groupe HBM Nord 21 boulevard W Rousseau, 2-4-10-12 rue J Dugas et 1 rue J Condamin St Chamond Label BBC	C0801-33-0123	QP042009	Habitat et Métropole	Assiette prêt bonifié	1 215 373,50 €		Volume de prêt bonifié	564 149,40 €	28/10/2019 00:00:00	S2	2022	6	
				Assiette subvention	825 373,50 €	20,00 %	Subvention	165 074,70 €					
								Total concours financier					
Requalification 81 LLS groupe HBM Sud 1-3 rue P Verlaine, 1-3-5-7-9-11 rue J Dugas, 3-5 rue J Condamin et 2 Square A Ronze St Chamond Label BBC	C0801-33-0124	QP042009	Habitat et Métropole	Assiette prêt bonifié	1 953 938,70 €		Volume de prêt bonifié	943 575,48 €	28/10/2019 00:00:00	S1	2021	6	
				Assiette subvention	1 143 938,70 €	20,00 %	Subvention	228 787,74 €					
								Total concours financier					
Requalification 18 LLS groupe Alsace Lorraine 1 : 28-30-32-34-36- rue Alsace	C0801-33-0125	QP042009	Habitat et Métropole	Assiette prêt bonifié	593 655,00 €		Volume de prêt bonifié	273 462,00 €	28/10/2019 00:00:00	S2	2023	6	
				Assiette subvention	413 655,00 €	20,00 %	Subvention	82 731,00 €					

Lorraine St Chamond Label BBC														
							Total concours financier	356 193,00 €						
Requalification 24 LLS groupe Alsace Lorraine 2 4-6 rue J.L.Loubet, 2-4-6-8-10 allée des Portes et 33-35-39 rue Alsace Lorraine Label BBC	C0801-33-0126	QP042009	Habitat et Métropole	Assiette prêt bonifié	511 315,00 €		Volume de prêt bonifié	275 828,04 €	S1	2024	6			
				Assiette subvention	271 315,00 €	11,41 %	Subvention	30 960,96 €						
							Total concours financier	306 789,00 €						
Requalification 50 LLS sis 31 - 39 Rue Claude Monet à Saint-Etienne Label BBC	C0801-33-0127	QP042015	Habitat et Métropole	Assiette prêt bonifié	2 381 580,00 €		Volume de prêt bonifié	1 188 670,06 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2018	6		
				Assiette subvention	1 881 580,00 €	12,77 %	Subvention	240 277,94 €						
							Total concours financier	1 428 948,00 €						
Réhabilitation de 16 LLS " La Cotonne 1" sis 7-9 rue R. Follereau à Saint-Etienne	C0801-33-0150	QP042011	Habitat et Métropole	Assiette prêt bonifié	650 948,41 €		Volume de prêt bonifié	292 379,37 €	25/10/2021 00:00:00	S1	2024	8		
				Assiette subvention	490 948,41 €	20,00 %	Subvention	98 189,68 €						
							Total concours financier	390 569,05 €						
Réhabilitation de 44 LLS au 23 bd Philippe et Raoul Duval à Saint-Etienne	C0801-33-0152	QP042011	Habitat et Métropole	Assiette prêt bonifié	1 777 057,59 €		Volume de prêt bonifié	798 823,03 €	25/10/2021 00:00:00	S1	2024	8		
				Assiette subvention	1 337 057,59 €	20,00 %	Subvention	267 411,52 €						
							Total	1 066 234,55 €						

							concours financier					
Requalification 9 LLS Résidence Boivin 26 rue de la Ville St Etienne Label HP Rénovation 2009	C0801- 33-0064	QP042012	LE TOIT FOREZIEN	Assiette prêt bonifié	192 500,00 €		Volume de prêt bonifié	105 250,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2021	3
				Assiette subvention	102 500,00 €	10,00 %	Subvention	10 250,00 €				
							Total concours financier	115 500,00 €				
Requalification 74 LLS Résidence Le Babet sis 35 rue Jo Gouttebarga St Etienne Label HP Rénovation 2009	C0801- 33-0065	QP042012	LE TOIT FOREZIEN	Assiette prêt bonifié	1 351 900,00 €		Volume de prêt bonifié	749 950,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2021	3
				Assiette subvention	611 900,00 €	10,00 %	Subvention	61 190,00 €				
							Total concours financier	811 140,00 €				
Requalification 89 LLS - Résidence Molina sis 83 rue Molina St Etienne Label BBC	C0801- 33-0066	QP042013	LE TOIT FOREZIEN	Assiette prêt bonifié	2 259 900,00 €		Volume de prêt bonifié	1 081 960,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2020	8
				Assiette subvention	1 369 900,00 €	20,00 %	Subvention	273 980,00 €				
							Total concours financier	1 355 940,00 €				
Requalification 102 LLS - Résidence Gounod sis Allée E.Lallo et rue C.Gounod St Etienne Label BBC	C0801- 33-0067	QP042013	LE TOIT FOREZIEN	Assiette prêt bonifié	2 395 050,00 €		Volume de prêt bonifié	1 162 020,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2019	6
				Assiette subvention	1 375 050,00 €	20,00 %	Subvention	275 010,00 €				
							Total concours	1 437 030,00 €				

						financier						
Requalification 129 LLS Groupe Les 3 Tours sis 4 et 6 Allée G.Puccini St Etienne Label BBC	C0801-33-0068	QP042013	LE TOIT FOREZIEEN	Assiette prêt bonifié	2 212 570,00 €		Volume de prêt bonifié	940 844,80 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2020	8
				Assiette subvention	922 570,00 €	20,00 %	Subvention	184 514,00 €				
							Total concours financier	1 125 358,80 €				
Requalification 10 LLS sis 65, rue Pierre Sémard à Saint-Etienne Label BBC	C0801-33-0053	QP042012	SAHLM ALLIADE	Assiette prêt bonifié	423 500,00 €		Volume de prêt bonifié	189 400,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2021	3
				Assiette subvention	323 500,00 €	20,00 %	Subvention	64 700,00 €				
							Total concours financier	254 100,00 €				
Requalification 80 LLS situés rue Basson à Saint-Etienne Label BBC	C0801-33-0054	QP042012	SAHLM ALLIADE	Assiette prêt bonifié	2 288 000,00 €		Volume de prêt bonifié	1 075 200,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2020	7
				Assiette subvention	1 488 000,00 €	20,00 %	Subvention	297 600,00 €				
							Total concours financier	1 372 800,00 €				
Requalification 14 LLS sis 2, rue Montmartre à Saint-Etienne Label BBC	C0801-33-0055	QP042012	SAHLM ALLIADE	Assiette prêt bonifié	418 000,00 €		Volume de prêt bonifié	195 200,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2021	5
				Assiette subvention	278 000,00 €	20,00 %	Subvention	55 600,00 €				
							Total concours financier	250 800,00 €				
Requalification 38 LLS	C0801-	QP042012	SAHLM	Assiette prêt bonifié	791 667,00 €		Volume de prêt bonifié	392 666,66 €		S1	2021	4
				Assiette subvention	411 667,70 €	20,00 %	Subvention	82 333,54 €				

Résidence Polignais 12 à 18 rue Gouttebarge Label BBC St Etienne	33-0135		ALLIADE								
						Total concours financier	475 000,20 €				

- Les opérations « La résidentialisation de logements locatifs sociaux / la résidentialisation de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Résidentialisation 112 LLS - Groupe Tarentaize II Rue Gouttebarge + coeur d'Ilot à Saint-Etienne	C0801-34-0084	QP042012	Habitat et Métropole	947 500,01 €	36,96 %	350 200,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	10
Résidentialisation 87 LLS - Groupe Tarentaize I - 29 et 31 rue Michel Rondet et 27 à 31 rue Tarentaize	C0801-34-0085	QP042012	Habitat et Métropole	92 000,00 €	40,00 %	36 800,00 €	28/05/2018 00:00:00	S1	2018	8
Résidentialisation 74 LLS - Immeuble Panassa 3, 4 et 6 Place JF Gonon	C0801-34-0086	QP042012	Habitat et Métropole	92 000,00 €	40,00 %	36 800,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2020	2
Résidentialisation 63 LLS - Immeuble Cotonne I - 29,31, 33 et 35 rue Raoul Duval	C0801-34-0087	QP042011	Habitat et Métropole	92 000,00 €	40,00 %	36 800,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2020	2
Résidentialisation 89 LLS Résidence Molina - 83 rue Molina	C0801-34-0069	QP042013	LE TOIT FOREZIEIN	468 330,00 €	40,00 %	187 332,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2020	8
Résidentialisation 102 LLS Résidence Gounod - Allée E.Lalo et rue C.Gounod	C0801-34-0070	QP042013	LE TOIT FOREZIEIN	233 000,00 €	40,00 %	93 200,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2019	6
Résidentialisation 129 LLS - Groupe Les 3 Tours - Allée G.Puccini	C0801-34-0071	QP042013	LE TOIT FOREZIEIN	913 360,00 €	40,00 %	365 344,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2020	8
Résidentialisation 207 LLS Immeuble OFFENBACH	C0801-34-0074	QP042013	OPH DPT LOIRE	218 500,00 €	40,00 %	87 400,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2022	2
Résidentialisation 38 LLS Résidence Le Polignais rue J.Gouttebarge St Etienne	C0801-34-0136	QP042012	SAHLM ALLIADE	100 004,00 €	40,00 %	40 001,60 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2021	3

- Les opérations « Les actions de portage massif en copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

- Les opérations « La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Accession à la propriété 2 Pavillons - 12 rue Florent Evrard St Etienne	C0801-36-0137	QP999100	Habitat et Métropole	0,00 €	0,00 %	20 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2019	6
Accession à la propriété 12 pavillons - rue Théo Delsart St Etienne	C0801-36-0138	QP999100	LE TOIT FOREZIEEN	0,00 €	0,00 %	180 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2019	8
33 Primes Accession 15 000 euros Op promoteurs St-Etienne	C0801-36-0040	QP999100	SAINT ETIENNE	0,00 €	0,00 %	495 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	10
43 Primes Accession 10 000 euros Op promoteurs St-Etienne	C0801-36-0103	QP999100	SAINT ETIENNE	0,00 €	0,00 %	430 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	10

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics et collectifs de proximité » sont modifiées et désormais présentés comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Maison des Projets	C0801-37-0082	QP042008	RIVE DE GIER	70 025,00 €	50,00 %	35 012,50 €	07/07/2016 00:00:00	S2	2016	5
Maison des Projets	C0801-37-0128	QP042009	SAINT CHAMOND	118 000,00 €	25,00 %	29 500,00 €	07/07/2016 00:00:00	S2	2016	6
Regroupement des GS Gounod et Paganini	C0801-37-0003	QP042013	SAINT ETIENNE	1 521 448,34 €	35,00 %	532 506,92 €	07/07/2016 00:00:00	S2	2016	9
Centre social Le Babet	C0801-37-	QP042012	SAINT ETIENNE	3 067 900,00 €	50,00 %	1 533 950,00 €	29/10/2018	S2	2022	12

	0041						00:00:00			
Construction d'un pôle petite enfance /enfance/famille - Saint Saëns	C0801-37-0042	QP042013	SAINT ETIENNE	5 354 000,00 €	38,05 %	2 037 243,15 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2024	8
Réhabilitation Pôle associatif Paganini	C0801-37-0043	QP042013	SAINT ETIENNE	1 069 080,00 €	35,00 %	374 178,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	8
Equiperment sportif stade Elie Bariol - Saint Saëns	C0801-37-0044	QP042013	SAINT ETIENNE	2 354 100,00 €	35,00 %	823 935,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2022	8
La Comète (requalification de l'ancienne Comédie)	C0801-37-0045	QP042012	SAINT ETIENNE	7 464 422,76 €	13,40 %	1 000 000,00 €	28/05/2018 00:00:00	S1	2018	5
Réhabilitation Gymnase Gounod	C0801-37-0046	QP042013	SAINT ETIENNE	1 066 720,00 €	35,00 %	373 352,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2023	5
Relocalisation Associations Tarentaise	C0801-37-0047	QP042012	SAINT ETIENNE	1 309 340,00 €	35,00 %	458 269,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2022	14
Rénovation Amicale Laïque Beaubrun	C0801-37-0048	QP042012	SAINT ETIENNE	1 180 000,00 €	35,00 %	413 000,00 €	29/10/2018 00:00:00	S2	2024	6
Maison des projets TBC	C0801-37-0094	QP042012	SAINT ETIENNE	90 500,00 €	35,00 %	31 675,00 €	07/07/2016 00:00:00	S2	2016	7

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Activités économiques Montreynaud	C0801-38-0095	QP042013	SAINT ETIENNE	927 500,00 €	35,00 %	324 625,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2023	8
Rez de chaussée Beaubrun	C0801-38-0096	QP042012	SAINT ETIENNE	866 800,00 €	35,00 %	303 380,00 €	29/10/2018 00:00:00	S1	2020	8

- Les opérations « Autres investissements concourant au renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

Article 3.9.1.2- Modification de l'article 9.1.2 « Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU »

Sans objet

Article 3.9.2 – Modification de l'article 9.2 « Les opérations du programme non financées par l'ANRU »

En complément des opérations co-financées à la fois par l'Anru et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées uniquement par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

Article 3.9.2.1- Modification de l'article 9.2.1 « Les opérations bénéficiant des financements de la Région et du Département

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Dans le cadre de la Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine (CTCM) 2015-2020 ; des financements sont dédiés à la réalisation du volet urbain de la Métropole stéphanoise.

La participation de la Région pour les Projets de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR) non co-financées par l'Anru s'élèvera à un maximum de subvention de 12 032 768 €

La participation du Département pour les Projets de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR) non co-financées par l'Anru s'élèvera à un maximum de subvention de 3 993 930 €

Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

Intitulé d'opération	Nature d'opération	QPV de rattachement	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable	Département	%	Région	%	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée en semestre
Espaces publics Cotonne-M phase 1 (SEM)	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042011 / Cotonne	SEM	1 250 000	187 500	15%	750 000	60%	S1 2018	6
Espaces publics Cotonne-M phase 1 (VSE)	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042011 / Cotonne	Ville	416 667	62 500	15%	250 000	60%	S1 2018	6
Ecoles Cotonne-Montferré	A37 – Equipements publics de proximité	QP042011 / Cotonne	Ville	2 175 000	416 100	19%	898 466	41%	S2 2017	6
Centre social colibri : Réaménagement suite Fusion	A37 – Equipements publics de proximité	QP042011 / Cotonne	Ville	1 848 333			900 000	49%	S2 2018	5
Secteur Loti ZA	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042015 / SudEst	Cap Métropole	4 130 289	619 543	15%	1 858 629	45%	S1 2018	8
Abords centre nautique Yves Nayme	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042015 / SudEst	Ville	500 000			300 000	60%	S1 2019	4
Aménagement Grande Marandinière (2è phase ville) VSE – Bd Fraissinette	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042015 / SudEst	Ville	270 860	57 750	21%	85 000	31%	S1 2019	6

Aménagement Grande Marandinière (2è phase ville) VSE – Bd Fraissinette	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042015 / SudEst	SEM	485 000	0		146 000	30%	S1 2019	6
Pôle culturel et artistique Henri Dunant	A37 – Equipements publics de proximité	QP042015 / SudEst	Ville	266 123			159 674	60%	2017	2
Equipement culturel et social Beaulieu-Montchovet	A37 – Equipements publics de proximité	QP042015 / SudEst	Ville	2 500 000	375 000	15%	750 000	30%	S1 2020	4
Centre historique / Notre Dame (secteur 5A)	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042008/Centre-ville	Cap Métropole	800 000	300 000	38%			S2 2020	4
Jardin des plantes (secteur 6A)	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042008/Centre-ville	Ville	1 500 000	150 000	10%	750 000	50%	S1 2019	2
But République / Parc Collinaire (Secteur 1 A)	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042008/Centre-ville	Cap Métropole	3 200 000	500 000	16%	1 600 000	50%	S 22019	4
Square Marcel Paul	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042008/Centre-ville	Ville	1 100 000	120 000	11%	550 000	50%	S1 2020	2
Cinéma « Chaplin » : extension (secteur 8A)	A37 – Equipements publics de proximité	QP042008/Centre-ville	Ville	1 000 000	150 000	15%	500 000	50%	S2 2019	2
Pôle des Arts : mutualisation Conservatoire + Imprimerie (secteur 8A)	A37 – Equipements publics de proximité	QP042008/Centre-ville	Ville	2 500 000	255 597	10%	1 250 000	50%	S2 2020	4

Recyclage habitat ancien (dont RHI)	A23 – Recyclage de l'habitat ancien dégradé	QP042009 / centre-ville	Cap Métropole	2 945 000	45 000	2%			2019	
Aménagement Place Dorian	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042009 / centre-ville	Ville	550 000	350 000	64%			S2 2018	2
Aménagement Rue de la République	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042009 / centre-ville	Ville	700 000	210 000	30%	350 000	50%	S2 2018	
Aménagement de l'ilot Barra	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042009 / centre-ville	SEM	200 000	30 000	15%	50 000	25%	S2 2018	1
Aménagement de l'ilot Barra	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042009 / centre-ville	Ville	250 000	37 500	15%	62 500	25%	S2 2018	1
Hôtel Dieu	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042009 / centre-ville	Ville	750 511			525 358	70%	S2 2018	2
Hôtel Dieu	A24 – Aménagements d'ensemble	QP042009 / centre-ville	SEM	462 000			152 460	33%	S2 2018	2
Résidentialisation 126 LLS Fours Banaux	A34 - Résidentialisation de logements	QP042009 / centre-ville	BS - Gier-Pilat Habitat	450 000	67 500	15%	58 500	13%	S1 2018	4
Acquisition et rénovation locaux commerciaux centre-ville	A38 - Immobilier à vocation économique	QP042009 / centre-ville	Ville	800 000			86 182	11%	S2 2018	5

Article 3.9.2.2- Modification de l'article 9.2.2 « Les opérations bénéficiant de l'Anah »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les diagnostics et études pré-opérationnelles engagés ou envisagés et les interventions bénéficiant d'un financement de l'Anah d'ores et déjà contractualisées sont récapitulés en annexe C4. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après :

- La convention opérationnelle OPAH RU de Tarentaize a fait l'objet d'une délibération en février 2018.
- La convention opérationnelle OPAH RU de Saint-Chamond fera l'objet d'une délibération en mars 2018.
- La convention opérationnelle OPAH RU de Rive de Gier fera l'objet d'une délibération en juin 2018.

Dans le cadre des 3 conventions OPAH RU et de la Concession d'aménagement quartier ancien de Saint-Chamond (*Recyclage habitat ancien*), des financements « décroisés » sont mis en œuvre **avec la participation de l'Anah à hauteur de 18 392 700 €.**

Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Anah	Taux	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
OPAH-RU (aides aux logements PO, PB, Copros)	QP042012 / Tarentaize B	SEM	13 600 000	4 400 000	32%	S12019	10
OPAH-RU (animation)	QP042012 / Tarentaize B	SEM	1 348 988	800 000	59%	S1 2019	10
OPAH copropriétés fragiles et dégradées (aides aux travaux)	QP042011 / Cotonne	SEM	13 000 000	3 100 000	24%	S2 2017	10
OPAH copropriétés fragiles et dégradées (animation)	QP042011 / Cotonne	SEM	334 000	200 000	4%	S2 2017	10
OPAH-RU (aides aux logements PO, PB, Copros)	QP042008 / Centre-ville Rive de Gier	SEM	11 250 000	3 900 000	35%	S1 2019	10
OPAH-RU (animation)	QP042008 / Centre-ville Rive de Gier	SEM	1 000 000	600 000	60%	S1 2019	10
OPAH-RU (aides aux logements PO, PB, Copros)	QP042009 / centre-ville St Chamond	SEM	11 750 000	3 800 000	32%	S1 2019	10
OPAH-RU (animation)	QP042009 / centre-ville St Chamond	SEM	668 000	400 800	60%	S1 2019	10

Recyclage habitat ancien (dont RHI)	QP042009 / centre-ville St Chamond	SEM	2 945 000	1 191 900	40%	2019	
-------------------------------------	--	-----	-----------	-----------	-----	------	--

Article 3.9.2.3 – Modification de l’article 9.2.3 « les opérations bénéficiant de financement de la Caisse des dépôts et consignations »

L’article 9.2.3 est modifié et désormais rédigé comme suit :

Au total la participation de la CDC sur des opérations non cofinancées par l’Anru s’élève à 325 167 €.

L’ensemble des opérations du programme financées par la Caisse des Dépôts est récapitulé en annexe C5. Les opérations bénéficiant des aides de l’ANRU sont détaillées dans l’article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l’ANRU sont présentées ci-après.

Intitulé d'opération	QPV de rattachement (Numéro id)	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle	CDC	%	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée en semestre
Documentaire "Rénovation urbaine"	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	SEM	52 000	20 000	38%	S2 2018	2
Communication marketing	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	SEM	50 000	8 000	16%	S1 2019	4
AMO commerce et économies	QP042013 / Montreynaud	Ville	80 000	40 000	50%	S2 2020	6
Animation réactivation commerces	QP042012 / Tarentaize B	Ville	40 000	20 000	50%	S1 2018	6
Etude de marché IGH Loubet	QP042012 / Tarentaize B	EPASE	100 000	41 667	50%	S2 2020	2
Etude de programmation et expertise IGH Loubet	QP042012 / Tarentaize B	Ville	120 000	50 000	50%	S2 2018	3
Communication marketing	QP042011 / Cotonne	Ville	50 000	12 000	24%	S2 2018	5

Etude urbaine et paysagère	QP042011 / Cotonne	Ville	125 000	20 833	20%	S1 2018	6
Etude Stratégie commerciale	QP042011 / Cotonne	Ville	15 000	7 500	50%	S2 2018	3
Communication marketing	QP042015 / SudEst	Ville	50 000	12 000	24%	S2 2018	5
Etude urbaine et paysagère	QP042015 / SudEst	Ville	41 667	8 333	20%	S2 2018	5
Etude AMO Commerces	QP042008 / Centre-ville Rive de Gier	Ville	38 333	19 167	50%	S2 2018	1
Communication marketing	QP042008 / Centre-ville Rive de Gier	Ville	50 000	12 000	24%	S2 2018	5
Etude Pôle entrepreneurial et innovation Novacierie	QP042009 / centre-ville St Chamond	SEM	33 333	16 667	50%	S1 2018	1
AMO pour ingénierie sur maîtrise foncière et sur requalification locaux commerciaux	QP042009 / centre-ville St Chamond	Ville	50 000	25 000	50%	S2 2018	4
Communication marketing	QP042009 / centre-ville St Chamond	Ville	50 000	12 000	24%	S2 2018	5

Article 3.9.2.4 – Modification de l’article 9.2.4 « les opérations bénéficiant des financements d’autres Partenaires associés »

L’article est modifié et désormais rédigé comme suit :

La participation de Saint-Etienne Métropole sur des opérations non cofinancées par l’Anru s’élève à un montant de subvention maximal de 846 000 €.

Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l’ANRU sont présentées ci-après.

Intitulé d'opération	QPV de rattachement (Numéro id)	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle	SEM	%	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée en semestre
Reconstitution CN 10 PLAI 10 PLUS Durozeil	QP042008 / Centre-ville Rive de Gier	BS - IRA3F	2 552 945	240 000	9%	S2 2021	4
Réhabilitation Tour Cassin NON ENERGETIQUE	QP042011 / Cotonne	BS - Métropole Habitat	1 413 401	606 000	43%	S2 2020	6

Article 3.9.3 – Modification de l'article 9.3 « Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI « ANRU+ » et /ou de l'action « Démonstrateurs de la ville durable »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet

Article 3.10 – Modification de l'article 10 relatif au plan de financement des opérations programmées

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexe C2

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA ou du projet d'agriculture urbaine soutenu au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles ». Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montants de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, Conseil départemental, Conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non-signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

La participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de **85 370 914,09 €**, comprenant **66 406 158,84 €** de subventions, et **18 964 755,25 €** de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :

- **33 460 684,89 €** concours financiers prévisionnels comprenant **25 671 800,34 €** de subventions et **7 788 884,55 €** de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
- **51 910 229,20 €** concours financiers prévisionnels comprenant **40 734 358,5 €** de subventions et **11 175 870,70 €** de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national.
- la participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal de **18 412 700 €** dans le cadre des interventions d'ores et déjà contractualisées avec l'Anah et des études préalables. Cette participation financière pourra être revue lors des avenants après la contractualisation d'opérations afférentes financées par l'Anah.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **338 767 €**.
- La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de **29 060 858,55 €**. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.

- La participation financière de l'ANRU au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA et/ou du volet « quartiers » de l'action TI, s'entend pour un montant global maximal de **2 173 544 €**.
- la participation financière de la Région s'entend pour un montant maximum de **13 832 768 €** pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement « décroisé » des opérations au titre de la convention de partenariat avec la Région.
- la participation financière du Département s'entend pour un montant de **6 775 597 €** pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement « décroisé » des opérations au titre de la convention de partenariat avec le Département.
- la participation de Saint-Etienne financeurs s'entend pour un montant **10 830 000 €** (en tant que co-financeur)

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C7.

Le tableau ci-dessous récapitule les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention¹ :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)		Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
QPV n° QP042013 Montreynaud	Protocole de préfiguration	246 768 €	0	246 768 €
	Convention pluriannuelle	18 968 987 €	4 358 025 €	23 327 012 €
Total QPV n° QP042013		19 215 755 €	4 358 025 €	23 573 780 €
QPV n° QP042012 Tarentaise-Beaubrun	Protocole de préfiguration	72 168 €	0	72 168 €
	Convention pluriannuelle	19 646 876 €	6 235 546 €	25 882 422 €
Total QPV n° QP042012		19 719 044 €	6 235 546 €	25 954 590 €
QPV n° QP042011 Cotonne-Montferré	Protocole de préfiguration	47 500 €	0	47 500 €
	Convention pluriannuelle	7 460 569 €	2 190 502 €	9 651 071 €
Total QPV n° QP042011		7 508 069 €	2 190 502 €	9 698 571 €
QPV n° QP042015 Sud-Est	Protocole de préfiguration	0	0	0
	Convention pluriannuelle	5 595 014 €	2 176 970 €	7 771 984 €
Total QPV n° QP042015		5 595 014 €	2 176 970 €	7 771 984 €
QPV n° QP042009 centre-ville de Saint-Chamond	Protocole de préfiguration	124 168 €	0	124 168 €
	Convention pluriannuelle	3 578 448 €	3 421 412 €	6 999 860 €
Total QPV n° QP042009		3 702 616 €	3 421 412 €	7 124 028 €
QPV n° QP042008	Protocole de préfiguration	72 500 €	0	72 500 €

¹ Le cas échéant la présente convention fait mention des concours financiers NPNRU programmés dans les autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal, et les tableaux financiers concernés sont joints pour information en annexe C8.

centre-ville de Rive-de-Gier	Convention pluriannuelle	9 037 769 €	0	9 037 769 €
Total QPV n° QP042008		9 110 269 €		9 110 269 €
QPV n° QP999100 Multisite	Protocole de préfiguration	0	0	0
	Convention pluriannuelle	2 118 494 €	582 300 €	2 700 794 €
Total QPV n° QP999100		2 118 494 €	582 300 €	2 700 794 €
Totaux :		66 969 261 €	18 964 755 €	85 934 016 €

Article 3.11 – Modification de l'article 11 relatif aux modalités d'attribution et de paiement des financements

Sans objet

Article 3.12 – Modifications de l'article 12 portant sur les modalités de suivi du projet prévues par

Sans objet

Article 3.13 – Modifications de l'article 13 portant sur les modifications du projet

Sans objet

Article 3.14 – Modifications de l'article 14 portant sur les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Sans objet

TABLE DES ANNEXES

Les annexes modifiées sont les suivantes

- A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre
- A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement
- B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)
- B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)
- C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations
- C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet
- C3 Fiches descriptives des opérations programmées